



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 11 mai 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	11
Pouvoirs	3

Date de convocation : 4 mai 2023

Date d'affichage : 4 mai 2023

Le onze mai deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Étaient présents** : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Laurent MALEVAL

**Absents excusés** : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Loïc GUILLOT ; Benoît COUTANT

**Pouvoirs** : Alain RESPLANDY-BERNARD (pouvoir à Laurent MALEVAL) ; Loïc GUILLOT (pouvoir à Monique GAULTIER) ; Benoît COUTANT (pouvoir à Dominique MANCEAU)

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

### Délibération n°20230511\_D0003

**Objet : Demande de subvention pour les travaux de réfection auprès de la DRAC pour la restauration des peintures murales - Chapelle Sainte Cécile**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire pour les travaux d'électricité, de maçonnerie et les restaurations des peintures murales : Opération dénommée « Restauration des peintures murales » à hauteur de 50 % du montant des dépenses hors taxes.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2023.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DRAC
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

<b>CONTRE</b>	Accusé certifié exécutoire	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	11
Réception par le préfet : 15/05/2023					

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **12/05/2023**

Publication par voie électronique le **12/05/2023**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'm' and a period.

Dominique MANCEAU